

Notes explicatives de la Directrice générale – Séance du 26/09/24

1. Procès-verbal de la séance précédente ; approbation

Lors de chaque séance de Conseil Communal, il est proposé d'approuver le PV de la séance précédente. Le dernier conseil communal a eu lieu le 11/06/24.

Proposition : approuver le PV de la séance précédente

2. Informations

- Approbation des comptes annuels 2023 par arrêté du gouvernement wallon le 03/09/24
- Approbation par expiration du délai de tutelle de la modification budgétaire n°1/2024 par arrêté du gouvernement wallon du 21/08/24
- Annulation de la délibération du collège communal du 03/07/2024 par laquelle la commune approuve les conditions et le mode de passation de marché pour le financement des dépenses extraordinaires au moyen de crédits – exercice 2024 (dossier prévu au point 6)

3. Démission de Mr.PROVOYEUR M., Conseiller communal ; acceptation Installation d'un nouveau Conseiller communal ; prestation de serment

Monsieur Provoyeur a remis sa démission du conseil en date du 01/07/24. Le suppléant appelé à prêter serment est Mme Vynck Norah.

Prestation de serment et installation de Mme Vynck Norah en tant que conseillère communale.

4. Intercommunales – Conseil de Police - ATL : Nouvelle composante ; décision

Suite à l'installation de Mme Norah Vynck il y a lieu de remplacer Mr Provoyeur au sein des différentes assemblées. Mme Vynck siègera donc au sein des intercommunales, du conseil de Police et de la Commission ATL.

5. Mises en fonds de réserve extraordinaire :

- **Solde achat aire de jeux – Projet 20230030 ; approbation**
- **Solde réfection Rue Ocheroeulx – Projet 20220019 ; approbation**

Aires de jeux : 968,01 € trop prévus à mettre en fonds de réserve.

Réfection rue Ocheroeulx : 1,12 e trop prévus à mettre en fonds de réserve.

Proposition : Mettre les montants prévus en trop en fonds de réserve extraordinaire.

6. Marché de services – Financement des dépenses extraordinaires au moyen de crédits - exercice 2024 :

- **Accord de principe ; décision**
- **Cahier spécial des charges ; approbation**
- **Choix de mode passation ; décision**

Renouvellement du marché des emprunts pour les dépenses extraordinaires prévus au budget de l'exercice 2024. Le montant estimé du marché est de 1.216.500,00 € TVAC.

Proposition :

- Marquer son accord sur le renouvellement du marché
- Approuver le cahier spécial des cahiers des charges
- Passer le marché par mise en concurrence

7. Budgets des Fabriques d'église :

- **D'Amougies ; Tutelle spéciale d'approbation**

le budget de l'exercice 2025 de la fabrique d'église d'Amougies a été adapté et présente en définitive les résultats suivants :

Recettes ordinaires totales	7.404,72 €
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	7.159,72 €
Recettes extraordinaires totales	11.716,28 €
- dont une intervention communale extraordinaire	6.500,00 €
- dont un excédent présumé de l'exercice courant de :	5.216,28 €
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	1.170,00 €
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	11.451,00 €
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	6.500,00 €
- dont un déficit présumé de l'exercice courant de :	0,00 €
Recettes totales	19.121,00€
Dépenses totales	19.121,00 €

Proposition : approuver le budget 2025 avec la modification

- **D'Orroir ; Tutelle spéciale d'approbation**

Ce budget présente en définitive les résultats suivants :

	Ancien montant
Recettes ordinaires totales	20.197,55 €
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	19.239,80 €
Recettes extraordinaires totales	1.100,00 €
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	0,00 €
- dont un excédent présumé de l'exercice courant de :	0,00 €
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	3.170,00 €
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	7.522,50 €
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	10.605,05 €
- dont un déficit présumé de l'exercice courant de :	9.505,05 €
Recettes totales	21.297,55 €
Dépenses totales	21.297,55 €

Proposition : approuver le budget 2025 tel qu'établi

- **De Russeignies ; Tutelle spéciale d'approbation**

Ce budget présente en définitive les résultats suivants :

Recettes ordinaires totales	11.369,13 €
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	10.698,33 €
Recettes extraordinaires totales	5.232,37 €
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	0,00 €
- dont un excédent présumé de l'exercice courant de :	5.232,37 €
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	6.380,00 €
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	10.221,50 €
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	0,00 €
- dont un déficit présumé de l'exercice courant de :	0,00 €
Recettes totales	16.601,50 €
Dépenses totales	16.601,50 €
Résultat budgétaire	0,00 €

Proposition : approuver le budget 2025 tel qu'établi

8. Marché de services – Création et aménagement d'une crèche : Mission auteur de projet :

- Accord de principe ; décision
- Cahier spécial des charges ; approbation
- Choix de mode passation ; décision

Il est proposé de passer un cahier des charges pour procéder à l'aménagement de l'atelier rural en vue d'accueillir un espace crèche. La mission est confiée à un auteur de projet. Il est proposé de passer le marché par facture acceptée étant donné le montant du marché (20.661,16 € HTVA et 25.000,00 € TVA comprise)

Proposition :

- Marquer son accord sur la mission
- Approuver le cahier spécial du cahier des charges
- Passer le marché par facture acceptée

9. Marché de travaux – Réparation toiture Maison de village d'Orroir :

- Accord de principe ; décision
- Cahier spécial des charges ; approbation
- Choix de mode passation ; décision

La toiture de la maison du village nécessite des réparations. Le montant du marché s'élève à 28.099,17 € HTVA et 34.000,00 € TVA comprise. Il est donc proposer de conclure le marché par facture acceptée.

Proposition :

- Marquer son accord sur les travaux
- Approuver le cahier du cahier des charges
- Passer le marché par facture acceptée

10. Eglise d'Amougies : Convention de mise à disposition de l'église dans le cadre des fêtes de septembre ; ratification

Le 06 septembre l'administration communale a organisé un concert dans l'église d'Amougies. Dans ce cadre, la fabrique d'église exige chaque année qu'une convention soit signée pour l'occupation.

Proposition : ratification de la délibération du collège communal du 03/07/24 portant sur la convention d'occupation

11. Intercommunales - Assemblées générales : Ordre du jour ; approbation

- AG IMIO le 05 novembre 2024 à 18h00 dans les locaux du Business Village Ecolys By actibel – Avenue d'Ecolys 2 à 5020 Suarlée à Namur.

Les représentants sont : Detemmerman D., Verschuere C., Monnier W., Weytsman V., Querton J-Ph

- AG IDETA le 28 novembre 2024 à 11H00 à Tournai (lieu communiqué ultérieurement)

Les représentants sont : Detemmerman D., Weytsman V., Verschuere C., Guemjom V., Bourdeaud'huy J-P.

HUIS CLOS

12. Convention pour l'engagement d'un étudiant dans le cadre d'une formation en alternance – CEFA ; décision

Engagement d'un étudiant dans le cadre d'un contrat CEFA pour une durée de 9 mois

Proposition : marquer son accord sur l'engagement

13. Lutte contre les inondations et coulées boueuses Rue Marais du Pré à Anseroeul – 2^e.phase : Emprises ; approbation de l'acte et de la promesse de vente

Il y a lieu d'approuver la promesse définitive de vente d'une parcelle pour la construction des bassins d'orage à Anseroeul (2^{ème} phase du projet).

Fait à Mont de l'Enclus, le 18 septembre 2024

Bausier Amélie
Directrice générale

